



**DATE DE PUBLICATION : 12 décembre 2019**

Le Gouverneur de la Banque de France,

Vu l'article R.518-0 du code monétaire et financier,

DECIDE

Article 1er : Mme Anne Le Lorier est désignée au comité prévu à l'article L518-4, 8e du code monétaire et financier.

Article 2 : La présente décision sera publiée au registre des publications de la Banque de France.

Fait à Paris le 10 décembre 2019

François VILLEROY de GALHAU